



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022
ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

CORPORATION MINIÈRE MONARCH
68 AVENUE DE LA GARE, BUREAU 205
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC) J0R 1R0
TÉL. : 1-888-994-4465
WWW.MONARCHMINING.COM
TSX : GBAR



Exercice terminé le 30 juin 2022 et période de 232 jours terminée le 30 juin 2021

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des auditeurs indépendants	3
États consolidés de la situation financière	11
États consolidés de la perte nette et du résultat global	12
États consolidés des variations des capitaux propres	13
États consolidés des flux de trésorerie	15
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	16



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Corporation Minière Monarch

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation Minière Monarch (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2022 et 2021;
- les états consolidés de la perte nette et du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et pour la période de 232 jours close le 30 juin 2021;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et pour la période de 232 jours close le 30 juin 2021;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et pour la période de 232 jours close le 30 juin 2021;
- ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 30 juin 2022 et au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et pour la période de 232 jours close le 30 juin 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la Société a subi des pertes d'exploitation et des sorties de fonds liées à l'exploitation, à l'exploration et au développement de ses propriétés minières. La Société étant au stade de développement de l'usine Beacon et de la mine Beaufor ainsi qu'au stade de prospection de ses autres projets, elle n'a pas de revenu ni de flux de trésorerie positifs provenant de son exploitation. Par conséquent, la Société dépend de sa capacité à obtenir du financement afin de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers, ces événements ou situations indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

En plus de la question décrite dans la section « ***Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*** » du rapport des auditeurs, nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit devant être communiquée dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3, 4, 9 et 10 des états financiers. La Société possède des propriétés minières de 8 641 808 \$ et des actifs de prospection et d'évaluation de 21 719 182 \$. La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation par la Société uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation par leur développement ou leur vente est peu probable.

Chaque date de clôture, la Société effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation. Cette question est l'une des plus importantes du fait des difficultés soulevées par l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit visant à apprécier les conclusions de la Société quant à savoir si les facteurs, pris individuellement et collectivement, constituent des indicateurs de dépréciation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la Société des indicateurs potentiels de dépréciation s'alignait sur :

- l'information incluse dans les communiqués de presse de la Société;
- les éléments probants obtenus dans le cadre d'autres aspects de l'audit, y compris les résultats des activités de prospection et toute mise à jour des estimations des ressources et réserves minérales;
- les renseignements obtenus à la suite :
 - (i) de la lecture des communications internes destinées à la direction et au conseil d'administration,
 - (ii) de l'inspection d'informations rendues publiques en vue d'analyser les fluctuations du cours des marchandises concernées.

Nous avons évalué le statut des droits de prospection de la Société en validant auprès de la direction s'il est prévu de ne pas renouveler certains droits et en consultant les registres publics.

Nous avons tenu compte des activités menées jusqu'à présent dans chaque zone où la Société a le droit de prospection en comparant les dépenses actuelles à celles budgétées et aux flux de trésorerie disponibles pour appuyer ces dernières. Nous avons évalué la capacité de la Société à budgérer avec exactitude les dépenses en comparant les dépenses budgétées par la Société pour l'exercice précédent aux dépenses réelles engagées.

Nous avons évalué si des dépenses importantes ont été prévues pour la poursuite de la prospection en vue d'évaluer les ressources minérales dans les zones où la Société a le droit de prospection ou si de telles dépenses ont été suspendues en analysant les dépenses budgétées.

Évaluation de l'analyse de la dépréciation des actifs non financiers liés à l'UGT Beaufor/Beacon

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3, 4, 8 et 22 des états financiers. Les immobilisations corporelles de la Société se chiffrent à 39 590 572 \$. Ces actifs non financiers sont en partie liés à la propriété minière de Beaufor et aux bâtiments et équipements y afférents ainsi qu'à l'usine de traitement de Beacon et aux équipements y afférents (« UGT Beaufor/Beacon »).

Chaque date de clôture, la Société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il y a une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée à l'état de la perte nette.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés par la Société au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres aux actifs ou à l'UGT. Aux fins de la détermination de la valeur recouvrable estimative de l'unité génératrice de trésorerie, les hypothèses importantes de la Société incluent :

- l'estimation de la production d'onces d'or;
- les coûts d'exploitation et d'investissement prévus nécessaires à la production d'or;
- les prévisions du prix de l'or;
- les taux de change prévus;
- le taux d'actualisation.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'analyse de la dépréciation des actifs non financiers liés à l'UGT Beaufor/Beacon constitue une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des actifs non financiers liés à l'UGT Beaufor/Beacon et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs non financiers. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit en raison de la sensibilité de la détermination de la valeur recouvrable par la Société à des changements mineurs dans les hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des personnes qualifiées qui ont préparé le rapport technique et l'estimation des ressources minérales, y compris les normes de l'industrie et les normes réglementaires qu'elles ont appliquées.

Nous avons évalué les estimations des niveaux de production d'or futurs en les comparant au niveau de production estimé par les personnes qualifiées et inclus dans le rapport technique.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer :

- les coûts d'exploitation et d'investissement prévus nécessaires à la production d'onces d'or en les comparant aux coûts d'exploitation et d'investissement des intervenants du marché;
- les prix futurs de l'or et les taux de change en les comparant aux données de marché publiées;
- l'hypothèse du taux d'actualisation de la Société en la comparant à une estimation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Ces autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



Page 8

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Giuseppe Funiciello.

*KPMG A.M.L./S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 28 septembre 2022

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 JUIN 2022 ET 2021

	NOTES	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
		\$	\$
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	10 339 558	20 480 457
Placements	6	852 319	–
Taxes à la consommation et autres débiteurs		2 272 971	656 847
Stocks	7	2 239 423	1 004 200
Frais payés d'avance et dépôts		687 792	609 469
		16 392 063	22 750 973
ACTIF NON COURANT			
Trésorerie réservée	11	6 000 000	–
Dépôts en fidéicommis	13	1 551 594	1 458 099
Immobilisations corporelles	8	39 590 572	13 954 321
Propriétés minières	9	8 641 808	8 923 179
Actifs de prospection et d'évaluation	10	21 719 182	17 337 901
		77 503 156	41 673 500
		93 895 219	64 424 473
PASSIF			
PASSIF COURANT			
Fournisseurs et autres créateurs		12 972 813	3 699 522
Partie courante de la dette à long terme	11	6 965 064	34 882
Partie courante des autres passifs	12	1 075 055	1 527 964
		21 012 932	5 262 368
PASSIF NON COURANT			
Dette à long terme	11	12 435 785	–
Autres passifs	12	5 117 048	1 667 518
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	21	1 776 839	2 737 072
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	13	4 680 206	4 945 134
		24 009 878	9 349 724
		45 022 810	14 612 092
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions et bons de souscription	14	73 588 906	52 733 523
Surplus d'apport		1 472 521	404 572
Déficit		(26 189 018)	(3 325 714)
		48 872 409	49 812 381
		93 895 219	64 424 473

Entité présentant l'information financière et la nature des opérations (note 1); Continuité d'exploitation (note 2); Engagements et éventualités (note 16); Événement subséquent (note 24).

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

'Jean-Marc Lacoste', Administrateur

'Michel Bouchard', Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	NOTES	2022	(232 JOURS)	2021
Dépenses d'exploitation	17	\$ (12 473 263)	\$ –	
Dépenses d'administration	17	(8 902 910)	(1 761 466)	
Dépenses d'exploration		(3 646 827)	(3 471 155)	
Dépenses d'entretien et maintenance		–	(2 757 758)	
Perte d'exploitation		(25 023 000)		(7 990 379)
Produits financiers		106 529	12 103	
Charges financières	17	(518 265)	(164 594)	
Variation de la juste valeur des placements	6	(752 191)	–	
Réévaluation des passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon	12	(972 621)	–	
Gain sur disposition d'actifs	8, 9, 12	16 259 338	–	
Dépréciation d'immobilisations corporelles	8, 22	(13 000 000)	–	
Autres (charges) revenus		(30 521)	193 165	
Autres produits liés aux actions accréditives	12	1 836 992	584 396	
Perte avant impôts		(22 093 739)		(7 365 309)
Recouvrement d'impôts sur les résultats et impôts miniers différés	21	960 233	1 766 907	
Perte nette et résultat global		(21 133 506)		(5 598 402)
Perte nette par action de base et diluée	20	(0,24)		(0,12)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		88 028 152	47 524 713	

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2021	52 733 523	404 572	(3 325 714)	49 812 381
FINANCEMENT PAR ACTIONS				
Émission d'actions (note 14)	15 150 000	–	–	15 150 000
Émission d'actions accréditives (note 14)	5 992 941	–	–	5 992 941
Prime sur les actions accréditives (note 14)	(998 823)	–	–	(998 823)
Règlement d'unités d'actions restreintes en émission d'actions ordinaires (note 14)	247 261	(399 392)	–	(152 131)
Frais d'émission d'actions (note 14)	–	–	(1 270 157)	(1 270 157)
Exercice de bons de souscription de remplacement Monarch (note 14)	4 363	–	–	4 363
Octroi de bons de souscription aux courtiers (note 14)	459 641	–	(459 641)	–
RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS - OPTIONS ET UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES				
Octroyées aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (notes 14 et 15)	–	1 467 341	–	1 467 341
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	73 588 906	1 472 521	(5 055 512)	70 005 915
SOLDE AU 30 JUIN 2022	73 588 906	1 472 521	(26 189 018)	48 872 409

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 11 NOVEMBRE 2020	–	–	–	–
FINANCEMENT PAR ACTIONS				
Émission initiale d'action (note 14)	1	–	–	1
Émission d'actions dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 5)	43 027 328	–	–	43 027 328
Élimination de l'action initiale (note 14)	(1)	1	–	–
Émission d'actions accréditives (note 14)	5 081 721	–	–	5 081 721
Prime sur les actions accréditives (note 14)	(2 251 914)	–	–	(2 251 914)
Émission d'actions (note 14)	6 655 600	–	–	6 655 600
Frais d'émission d'actions (note 14)	–	–	(1 123 814)	(1 123 814)
Exercice de bons de souscription Monarch de remplacement (note 14)	16 626	–	–	16 626
Octroi de bons de souscription aux courtiers (note 14)	204 162	–	(204 162)	–
RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS - OPTIONS ET UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES				
Octroyées aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (notes 14 et 15)	–	404 571	–	404 571
Impôts différés liés aux frais d'émission d'actions	–	–	297 811	297 811
Effet de l'acquisition de l'entreprise sous contrôle commun (note 5)	–	–	3 302 853	3 302 853
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	52 733 523	404 571	2 272 688	55 410 783
SOLDE AU 30 JUIN 2021	52 733 523	404 571	(3 325 714)	49 812 381

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	NOTES	2022	(232 JOURS)	2021
		\$	\$	
Activités d'exploitation				
Perte nette		(21 133 506)		(5 598 402)
Ajustements pour :				
Amortissement	8	73 260		38 292
Rémunération à base d'actions	14, 15	1 467 341		404 571
Amortissement des frais de financement	11	96 177		—
Réévaluation des passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon	12	972 621		—
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'actifs	13	81 944		28 096
Charge de désactualisation des passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon	12	22 209		—
Intérêts relatifs aux obligations locatives	11	18 391		1 944
Intérêts sur les options de rachat de redevances	12	273 111		85 094
Variation de la juste valeur des placements	6	752 191		—
Gain sur disposition d'actifs	8, 9	(16 259 338)		—
Dépréciation d'immobilisations corporelles	8, 22	13 000 000		—
Autres produits liés aux actions accréditives		(1 836 992)		(584 396)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	21	(960 233)		(1 766 907)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	18	8 425 392		1 925 669
		(15 007 432)		(5 466 039)
Activités de financement				
Trésorerie réservée	11	(6 000 000)		—
Prêts à terme	11	18 500 000		—
Remboursement des obligations locatives	11	(194 734)		(16 420)
Frais de financement	11	(384 711)		—
Émission d'actions	14	15 150 000		6 655 601
Émission d'actions accréditives	14	5 992 941		5 081 721
Frais d'émission d'actions	14	(1 270 157)		(1 123 814)
Exercice de bons de souscription	14	4 363		16 626
Retenues à la source payées en fonction du règlement des unités d'actions restreintes en actions ordinaires	14	(152 131)		—
		31 645 571		10 613 714
Activités d'investissement				
Regroupement d'entreprises sous contrôle commun	5	—		14 283 329
Acquisition de placements	6	(1 728 000)		—
Produit de disposition de placements	6	123 490		—
Encaissement du solde de prix de vente		—		2 000 000
Dépôt en fidicommis		(93 495)		(27 496)
Vente de redevances	8	17 024 100		—
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(37 184 842)		(487 973)
Produit de disposition de propriétés minières	9	310 000		—
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	10	(5 230 291)		(435 078)
		(26 779 038)		15 332 782
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		(10 140 899)		20 480 457
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		10 339 558		20 480 457

Autres informations relatives aux flux de trésorerie (note 18).

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET NATURE DES OPÉRATIONS

Corporation Minière Monarch (la « Société »), constituée le 11 novembre 2020 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Ses actions sont négociées à la Bourse de Toronto TSX depuis le 27 janvier 2021 sous le symbole GBAR. Ses activités se situent au Canada.

L'adresse du siège social de la Société est le 68 avenue de la Gare, bureau 205, Saint-Sauveur (Québec), Canada, J0R 1R0 et son site internet est www.monarchmining.com.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Depuis sa constitution, la Société a subi des pertes d'exploitation et des sorties de fonds liées à l'exploitation, à l'exploration et au développement de ses propriétés minières. Au 30 juin 2022, la Société a un déficit de 26 189 018 \$ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 10 339 558 \$, dont 4 976 102 \$ sont affectés aux arrangements relatifs aux actions accréditives (note 16). La Société étant au stade de développement de l'usine Beacon et de la Mine Beaufor ainsi qu'au stade de prospection de ses autres projets, elle n'a pas de revenu ni de flux de trésorerie positifs provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission d'actions, d'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions afin de poursuivre ses activités et de s'acquitter de ses engagements et de ses obligations dans le cours normal des activités. Jusqu'à présent, la Société a financé ses activités grâce aux liquidités reçues dans le cadre de la transaction avec Yamana Gold le 21 janvier 2021 (note 5), à l'émission d'actions (note 14), à la vente de redevances (note 8) et au produit lié à l'émission d'une dette (note 11). Ultérieurement au 30 juin 2022, la Société a également annoncé qu'elle avait suspendu ses activités à la mine Beaufor (note 24).

La capacité de la Société de poursuivre son exploitation dépend du redémarrage de ses activités minières, de l'atteinte de ses objectifs de production, de la capacité de générer des flux de trésorerie positifs et de lever des fonds supplémentaires afin de respecter ses obligations actuelles, de financer les investissements restants et finaliser la période de rodage à l'usine Beacon.

Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que sur la base de la continuité d'exploitation, où les actifs sont réalisés et les passifs réglés dans le cours normal des activités, et ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes à l'état de la situation financière si la base de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financières (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le 28 septembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers consolidés.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, à l'exception :

- des placements en actions dans des sociétés publiques cotées en bourse qui sont évalués à la juste valeur.
- des ententes de paiement fondés sur des actions classées dans les capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution conformément à la norme IFRS 2, paiement fondé sur des actions.
- des obligations de mise hors service d'actifs qui sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses anticipées pour régler l'obligation.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Société opère dans un seul secteur d'activité, soit l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Tous les actifs de la Société sont situés au Québec, Canada.

E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

Les informations relatives aux hypothèses et aux incertitudes d'estimation qui comportent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont décrites ci-dessous:

i) Réserves et ressources minérales

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation d'information de projets miniers de la Norme canadienne 43-101 des autorités des marchés canadiens. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitude et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques puisées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes et les résultats réels pourraient différer de façon importante des estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation ainsi que la dilution après la date d'estimation peuvent justifier la révision de telles estimations.

Les estimations des réserves et des ressources minérales ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes pertinentes aux méthodes comptables :

- La prospection et l'évaluation de ressources minérales et la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. L'application de la méthode comptable de la Société à l'égard des coûts de prospection et d'évaluation requiert un jugement visant à déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant les événements et les circonstances futurs.
- L'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).
- Les estimations des échéanciers des déboursés pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisés dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont sujettes à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

S'il existe des indices de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur antérieure, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'UGT, y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers (suite)

Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation qui varie selon un nombre de variables, y compris l'estimation de la production d'onces d'or, les coûts d'exploitation et d'investissement prévus nécessaires à la production d'or, les prévisions du prix de l'or, les taux de change prévus et le taux d'actualisation. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les d'actifs non financiers aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

Les sources d'information tant internes qu'externes doivent être prises en considération pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation ou de la reprise d'une perte de valeur antérieure. L'exercice du jugement est nécessaire en ce qui concerne les changements défavorables dans le climat d'affaires, lesquels peuvent être des indices de dépréciation comme une baisse importante de la valeur au marché de l'actif, une diminution des réserves ou des ressources occasionnée par une réévaluation géologique ou la modification de l'échéancier d'extraction des ressources ou des réserves entraînant des changements dans les flux de trésorerie actualisés générés par le site et des prix des métaux inférieurs ou des prix des intrants supérieurs par rapport à ceux auxquels on aurait pu s'attendre au vu de l'évaluation la plus récente du site. L'exercice du jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement favorable important apporté à n'importe lequel de ces éléments indique une reprise d'une perte de valeur antérieure.

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet de prospection ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet. Il est également nécessaire de faire preuve de jugement lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement important favorable indique une reprise d'une perte de valeur antérieure d'actifs de prospection et d'évaluation.

iii) Obligations liées à la mise hors service d'actifs

Principales sources d'incertitude des estimations

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation.

iv) Ventes de redevances

Jugements portés relativement aux méthodes comptables

La direction doit exercer son jugement pour évaluer le traitement comptable approprié pour les ventes de redevances (note 8) et la répartition du produit entre les propriétés minières cédées, les actifs de prospection et d'évaluation et le passif financier sur les tonnes usinées à l'usine Beacon. La Société a examiné les conditions spécifiques des ententes pour déterminer si elle avait disposé d'une participation dans les réserves et les ressources des propriétés. L'évaluation a considéré les droits attribués à la contrepartie et les risques et avantages qui lui sont associés pendant la durée de vie de l'opération.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

v) Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement nécessite le recours au jugement. Les estimations et hypothèses sont constamment évaluées et elles se fondent sur les prévisions budgétaires et les attentes relatives aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances actuelles. Cette évaluation pourrait toutefois être touchée par des facteurs économiques, financiers ainsi que par d'autres événements futurs qui sont indépendants de la volonté de la Société.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les années présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de ses filiales, Ressources X-Ore inc. (« X-Ore »), Moulin Aurifère Beacon inc. (« Beacon ») Société Minière Louvem inc. (« Louvem »), et 11306448 Canada inc. (« Canada »).

ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les pertes et profits latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR

La Société peut détenir des participations dans des biens miniers sous différentes formes, notamment des permis de prospection, des concessions de prospection et d'exploitation, des baux miniers et des droits de surface. La Société inscrit à l'actif, en tant que propriétés minières, les paiements effectués dans le cadre du processus d'acquisition des titres légaux liés à ces biens.

Début de la phase d'exploration et d'évaluation

Au moment de la phase d'exploration, la Société inscrit les frais de prospection et d'évaluation à l'actif. Les frais de prospection et d'évaluation comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique comme les forages d'exploration, les échantillonnages et les activités liées à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'exploration de ressources minérales.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)

Début de la phase de production commerciale

Une fois la production commerciale a été amorcée, les dépenses de mise en valeur supplémentaires engagées dans un bien minier sont incorporées au coût du bien minier, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs additionnels rattachés à la dépense iront à la Société. Sinon, ces dépenses sont classées comme des dépenses d'exploitation à l'état consolidé du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global. Dès l'atteinte du stade de la production commerciale, les biens miniers sont amortis sur la durée de vie de la mine selon le mode des unités de production, en fonction des réserves minérales prouvées et probables estimées de la mine et de la portion de la minéralisation mesurée, indiquée et présumée qui, selon les attentes, devraient être classées comme des réserves pour les mines correspondantes. La Société détermine la portion de la minéralisation qu'elle s'attend à classer dans les réserves en prenant en considération la mesure dans laquelle l'extraction rentable de la ressource est probable, ce qui est tributaire des hypothèses relatives aux prix des métaux à long terme, des hypothèses relatives aux teneurs de coupure et des résultats des travaux de forage. Ces évaluations sont faites pour chaque mine, prise individuellement.

Les durées d'utilité prévues utilisées pour les besoins du calcul de l'épuisement sont établies à la lumière des faits et circonstances associés au bien minier. Toute modification de l'estimation des durées d'utilité est comptabilisée de manière prospective à compter de la date de la modification.

C) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime à cotisations définies qui est un régime en vertu duquel la Société verse des cotisations définies selon un pourcentage du salaire des employés à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. La Société contribue également à des régimes gouvernementaux pour certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes sont comptabilisées en charges dans la période au cours duquel les services correspondants des membres du personnel sont reçus. Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les « fournisseurs et autres créanciers » et sont évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

D) STOCKS

Les stocks de fournitures et de minerai sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de fournitures et de minerai est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks de minerai comprend tous les coûts directement attribuables au processus d'extraction et de transformation du minerai, incluant l'affectation systématique des frais généraux de production fixes et variables qui sont engagés pour extraire et transformer du minerai.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks passé en charges est inclus dans les dépenses de frais d'exploitation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'aide gouvernementale y afférente, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement.

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction.

Amortissement de la propriété minière Beaufor

Les immobilisations corporelles du site minier Beaufor sont amorties selon le mode des unités de production afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée.

Amortissement des autres immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire basé sur sa durée d'utilité prévue qui s'établit comme suit:

- Équipements et améliorations locatives: 5 à 10 ans

L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant destiné à la vente ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif n'est pas utilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité, des réserves prouvées et probables ainsi que la méthode d'amortissement sont revues au besoin, au moins une fois l'an. Les changements à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont comptabilisés prospectivement lorsqu'ils surviennent.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa disposition ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa disposition. Le profit ou la perte résultant de la disposition d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé séparément à l'état consolidé du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment où les fonds sont empruntés, soit spécifiquement pour financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

CATÉGORIE	INSTRUMENT FINANCIER
Actifs financiers au coût amorti	<ul style="list-style-type: none">➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie➤ Trésorerie réservée➤ Dépôts en fidéicommis➤ Placements
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	
Passifs financiers au coût amorti	<ul style="list-style-type: none">➤ Fournisseurs et autres créateurs➤ Passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon➤ Prêts à terme

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

G) DÉPRÉCIATION

Instruments financiers

La Société utilise le modèle prospectif basé sur les pertes attendues afin de calculer la dépréciation des actifs financiers. L'application du modèle basé sur les pertes attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Chaque date de clôture, ce nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des actifs contractuels.

Les pertes de valeur, s'il y a lieu, seraient comptabilisées dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global, et la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers serait réduite au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Si le montant de la perte de valeur diminuit au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution pouvait être objectivement liée aux conditions et aux changements de facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment ferait l'objet d'une reprise inscrite dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. La reprise de la perte de valeur serait limitée au montant de la diminution de la perte de valeur et, après la reprise, la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation ne pourrait pas être supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

G) DÉPRÉCIATION (SUITE)

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique:

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche.
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue.
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront.
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Les indicateurs de dépréciation de ces actifs sont différents de ceux liés aux propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

H) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

I) CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital-actions et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

La société applique la méthode rétrospective.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des membres du conseil d'administration, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, et ce, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiements fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directe, à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Unité d'actions restreintes

Des unités d'actions restreintes ("UAR") peuvent être attribuées aux employés, aux administrateurs et aux dirigeants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires, d'espèces (en fonction du cours de l'action de la société au moment considéré) ou d'une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces, à la seule discrétion de la Société. La juste valeur de l'UAR à régler en actions ordinaires est mesurée à la date d'attribution et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans le surplus d'apport avec une charge correspondante dans la rémunération à base d'actions.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

K) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte déductible), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % et applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une aide gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et divulgation de l'aide publique*, qui est comptabilisée à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

M) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état consolidé de la perte nette et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état consolidé de la perte nette et du résultat global selon la méthode linéaire.

N) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée est évaluée au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par la société en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Le cas échéant, la contrepartie transférée comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle, évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

N) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (SUITE)

Un regroupement d'entreprises est défini dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, comme une transaction dans laquelle un acquéreur obtient le contrôle d'une entreprise, qui est définie comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs qui peut être conduit et géré dans le but de fournir un rendement aux investisseurs.

O) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat de base est calculé en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription, les UAR et les options sur actions attribuées.

P) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent tous les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, ou qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

La nouvelle norme et interprétation qui suit n'est pas encore entrée en vigueur et n'a pas été appliquée dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés :

Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue (modifications de l'IAS 16)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Property, Plant and Equipment – Proceeds before Intended Use (Amendments to IAS 16)*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2022. L'application anticipée est permise.

Les modifications fournissent des directives sur la comptabilisation du produit de la vente des éléments qu'une société produit et vend dans le but qu'une immobilisation corporelle puisse être utilisée comme prévu, ainsi que des coûts de production connexes. Plus particulièrement, le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée doit être comptabilisé en résultat net, de même que les coûts de production connexes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

5. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 21 janvier 2021, Yamana Gold (« Yamana ») a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Aurifère Monarques dans le cadre d'un plan d'arrangement (l' « Arrangement »). En vertu de l'Arrangement, Corporation Aurifère Monarques a procédé à une scission en faveur de ses actionnaires par l'intermédiaire de la Société. La Société a reçu tous les actifs et les passifs qui n'ont pas été vendus à Yamana, soit les éléments suivants :

- La mine Beaufor, la propriété McKenzie Break, la propriété Croinor Gold, la propriété Swanson et l'usine et la propriété Beacon, ainsi que tous les actifs et passifs liés à ces propriétés (collectivement, les « actifs transférés ») ; et
- Un montant net en trésorerie de 14 millions \$.

En échange, la Société a émis 66 195 889 actions.

De plus, le 21 janvier 2021, Corporation Aurifère Monarques avait 11 289 473 bons de souscription (les « bons de souscription avec certificat ») en circulation émis en vertu de certificats de bons de souscription individuels et 10 042 000 bons de souscription (les « bons de souscription avec acte ») en circulation émis en vertu d'un acte de souscription daté du 17 septembre 2020 entre Corporation Aurifère Monarques et Société de fiducie Computershare du Canada (l' « acte de souscription »).

Dans le cadre de l'Arrangement, pour chaque bon de souscription avec certificat non exercé en circulation au 21 janvier 2021, le détenteur a reçu :

- un bon de souscription de Yamana (un « bon de souscription de remplacement de Yamana ») pour acheter à Yamana 0,0376 d'une action de Yamana à un prix d'exercice de 0,074 \$.
- un bon de souscription de la Société (un « bon de souscription Monarch de remplacement ») pour acheter à la Société 0,2 action de la Société à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,051 \$.

Chaque bon de souscription avec acte de Corporation Aurifère Monarques continuera d'être régi et assujetti aux modalités de l'acte relatif aux bons de souscription, sous réserve de tout acte complémentaire, certificat de bon de souscription ou document d'exercice, selon le cas, émis par Yamana et la Société (comme elles en conviennent mutuellement, chacune agissant raisonnablement) à l'intention des détenteurs des bons de souscription avec acte pour faciliter l'exercice des bons de souscription avec acte et le paiement de la partie correspondante du prix d'exercice correspondant. Dans le cadre de l'Arrangement, pour chaque bon de souscription avec acte en circulation au 21 janvier 2021, le détenteur aura le droit de recevoir :

- 0,0376 d'une action Yamana pour un prix d'exercice net de 0,311 \$ par bon de souscription avec acte.
- 0,2 action de la Société pour un prix d'exercice net de 0,097 \$ par bon de souscription avec acte.

La transaction ci-dessus a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun puisqu'elle a eu lieu entre des sociétés sous contrôle commun. Par conséquent, la transaction a été évaluée dans les comptes de la Société en utilisant les valeurs comptables historiques des comptes de Corporation Aurifère Monarques. La Société a également choisi de ne pas retraitier les comparatifs pour les périodes antérieures à l'acquisition et a choisi de reconnaître la différence entre la contrepartie payée et les valeurs comptables transférées (« Ajustement d'acquisition ») comme un ajustement au déficit.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

5. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN (SUITE)

Le tableau suivant présente la comptabilisation du regroupement d'entreprises sous contrôle commun le 21 janvier 2021 :

	\$
Contrepartie payée :	
Actions ordinaires émises	
	43 027 328
 Valeurs comptables basées sur les montants de Corporation Aurifère Monarques :	
Trésorerie	14 283 329
Autres actifs courants	3 802 469
Dépôts en fidéicommis	1 430 603
Immobilisations corporelles	13 453 013
Propriétés minières en exploration	25 107 672
Passifs courants	(587 476)
Obligation locative	(49 358)
Passifs non courants	(1 442 870)
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	(4 865 411)
Impôts sur le revenu et impôts miniers différés	(4 801 790)
Ajustement d'acquisition, imputé au déficit	(3 302 853)
	 43 027 328

6. PLACEMENTS

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Solde au début de l'exercice	\$ —	\$ —
Acquisitions	1 728 000	—
Dispositions	(123 490)	—
Variation de la juste valeur	(752 191)	—
Solde à la fin de l'exercice	852 319	—

La Société détient des placements en actions dans d'autres sociétés listées sur le Canadian Venture Exchange (« CDNX »).

7. STOCKS

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Fournitures	\$ 2 239 423	1 004 200
	2 239 423	1 004 200

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2022, la Société a constitué un inventaire de minerai à faible teneur à la surface pour les premières semaines d'usinage à l'usine Beacon. Au 30 juin 2022, l'inventaire avait une valeur de réalisation nette nulle et la totalité de l'inventaire de minerai de 7 402 000\$ a été radié et comptabilisé sous la rubrique « frais d'exploitation » (note 17).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	ÉQUIPEMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES ^(A)	ACTIFS MINIERS EN CONSTRUCTION ^(B)	PROPRIÉTÉ MINIÈRE BEAUFOR ^(B)	BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS ^(A)	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT					
Solde au 11 novembre 2020	—	—	—	—	—
Regroupement d'entreprises (note 5)	645 754	10 506 782	962 688	3 627 998	15 743 222
Ajustements des obligations liées à la mise hors services (note 13 B)	—	100 902	(49 275)	—	51 627
Acquisitions	85 564	392 409	—	10 000	487 973
Solde au 30 juin 2021	731 318	11 000 093	913 413	3 637 998	16 282 822
Acquisitions	154 777	35 928 422	—	4 270 079	40 353 278
Ajustements des obligations liées à la mise hors service (note 13)	—	(383 728)	(42 211)	—	(425 939)
Intérêts capitalisés	—	810 753	—	—	810 753
Reclassement	(226 323)	—	—	226 323	—
Dispositions (notes 8 et 9)	(123 966)	(1 809 323)	(107 942)	—	(2 041 231)
Solde au 30 juin 2022	535 806	45 546 217	763 260	8 134 400	54 979 683
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Solde au 11 novembre 2020	—	—	—	—	—
Regroupement d'entreprises (note 5)	191 904	—	317 803	1 780 502	2 290 209
Amortissement	38 292	—	—	—	38 292
Solde au 30 juin 2021	230 196	—	317 803	1 780 502	2 328 501
Reclassement	(78 674)	—	—	78 674	—
Dispositions (notes 8 et 9)	(12 650)	—	—	—	(12 650)
Dépréciation (note 22)	—	13 000 000	—	—	13 000 000
Amortissement	73 260	—	—	—	73 260
Solde au 30 juin 2022	212 132	13 000 000	317 803	1 859 176	15 389 111
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Solde au 30 juin 2021	501 122	11 000 093	595 610	1 857 496	13 954 321
Solde au 30 juin 2022	323 674	32 546 217	445 457	6 275 224	39 590 572

^(A) Un montant de 1 188 326 \$ à titre de droits d'utilisation est inclus dans les bâtiments et équipements au 30 juin 2022 (néant \$ au 30 juin 2021).

^(B) Étant donné que ces éléments ne sont pas prêts à être utilisés ou qu'il n'y a pas de production, les actifs miniers en construction, la propriété minière Beaufor et les bâtiments et équipements n'ont pas encore été amortis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Vente de redevances à Gold Royalty Corp.

Le 29 mars 2022, la Société a vendu des redevances à Gold Royalty Corp. en contrepartie de 4,5 millions \$ en trésorerie. L'entente comprend les redevances suivantes :

- 0,25 % sur les revenus nets de fonderie (" NSR ") de la production à Croinor, McKenzie Break et Swanson.
- 1,25 \$ par tonne usinée à l'usine Beacon.
- Annulation des options de rachat vendues le 5 août 2021.

La vente de redevances a été divisée en trois parties aux fins comptables :

- i) Vente d'une partie des propriétés minières Croinor, McKenzie Break et Swanson étant donné que le contrôle d'une portion de la production future d'or est transféré à l'acheteur pour la redevance de 0,25 % NSR;
- ii) Passif financier, selon IFRS 9, pour l'obligation contractuelle de payer une redevance de 1,25 \$ sur les tonnes usinées à l'usine Beacon;
- iii) Annulation des options de rachat d'une redevance de 1,25 % NSR sur les propriétés minières Croinor, McKenzie Break et Swanson.

Le produit de disposition a été réparti entre les différentes composantes selon la valeur actualisée estimée des flux de trésorerie prévus sur chaque composante. La valeur comptable des propriétés minières cédées a été déterminée proportionnellement au pourcentage de la valeur comptable estimée qui a été vendue.

	DISPOSITION DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES	ANNULATION DES OPTIONS DE RACHAT DE REDEVANCES	REDEVANCE SUR LES TONNES USINÉES À L'USINE BEACON	TOTAL
Contrepartie		\$ 1 727 133	\$ –	\$ 2 772 867
Valeur comptable cédée (notes 8 et 9)		(161 539)	–	– (161 539)
Passif selon IFRS 9 (note 12)		–	–	(2 772 867) (2 772 867)
Annulation des options de rachat de redevances vendues le 5 août 2021		–	3 146 426	– 3 146 426
Gain sur disposition comptabilisé aux résultats	1 565 594	3 146 426	–	4 712 020

Modification de la redevance à Metalla Royalty & Streaming Ltd. (« Metalla »)

Le 9 février 2022, la Société a procédé à l'amendement d'une entente portant sur la redevance de 1 % sur les revenus nets de fonderie de la production d'or à la mine Beaufor appartenant à Metalla en contrepartie d'un paiement en trésorerie de 1 274 100 \$ (1 M\$ US). Par conséquent, la clause stipulant que la redevance sera exemptée jusqu'à ce que 100 000 onces d'or aient été produites a été amendée, de sorte que l'entente prend effet immédiatement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Modification de la redevance à Metalla Royalty & Streaming Ltd. (« Metalla ») (suite)

DISPOSITION DE PROPRIÉTÉ MINIÈRE ET D'ACTIFS MINIERS EN CONSTRUCTION	
	\$
Contrepartie	1 274 100
Valeur comptable cédée	(433 361)
Gain sur disposition comptabilisé aux résultats	840 739

Vente de redevances à Triple Flag Precious Metals Corp. (« Triple Flag »)

Le 4 février 2022, la Société a conclu une entente avec Triple Flag en vertu de laquelle Triple Flag a fait l'acquisition d'une redevance additionnelle de 0,75 % sur les revenus nets de fonderie de la production d'or à la mine Beaufor en contrepartie d'un montant en trésorerie de 4,5 millions \$.

DISPOSITION DE PROPRIÉTÉ MINIÈRE ET D'ACTIFS MINIERS EN CONSTRUCTION	
	\$
Contrepartie	4 500 000
Valeur comptable cédée	(1 483 904)
Gain sur disposition comptabilisé aux résultats	3 016 096

Vente de redevances à Gold Royalty Corp.

Le 5 août 2021, la Société a vendu des redevances à Gold Royalty Corp. en contrepartie de 11,25 millions \$ en trésorerie. Cette somme était recevable en deux tranches, soit 7,5 millions \$ à la clôture de la transaction et 3,75 millions \$ après 6 mois. L'entente comprend les redevances suivantes :

- 2,5 % sur les revenus nets de fonderie (" NSR ") de la production à Croinor, McKenzie Break et Swanson (1,25 % rachetable pour une somme de 2 millions \$ par redevance après le 31 décembre 2027 pour une période de 30 jours si le prix de l'or au London Bullion Market Association dépasse 2 000 \$US pendant 30 jours consécutifs).
- 2,50 \$ par tonne usinée à l'usine Beacon provenant de la mine Beaufor.

Gold Royalty Corp. a également fait l'acquisition de l'option de rachat d'une redevance de 1 % NSR sur la propriété minière Beaufor (note 12) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (" CDPQ ") et les droits de rachat existants de la Société relatifs à ce NSR de 1 % ont été annulés et supprimés. La valeur comptable de cette option de rachat était de 1 551 911 \$ et a été comptabilisée comme gain sur disposition d'actif à l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Vente de redevances à Gold Royalty Corp. (suite)

La vente de la redevance a été divisée en trois parties aux fins comptables :

- i) Vente d'une partie des propriétés minières Croinor, McKenzie Break et Swanson étant donné que le contrôle d'une portion de la production future d'or est transféré à l'acheteur pour la redevance de 1,25 % NSR;
- ii) Passif financier, selon IFRS 15, pour les options de rachat d'une redevance de 1,25 % NSR sur les propriétés minières Croinor, McKenzie Break et Swanson, car le contrôle de cette portion de la production future d'or n'est pas réputé être transféré à l'acheteur en raison du droit de la Société d'exercer les options de rachat après le 31 décembre 2027, sous certaines conditions;
- iii) Passif financier, selon IFRS 9, pour l'obligation contractuelle de payer une redevance de 2,50 \$ sur les tonnes usinées à l'usine Beacon provenant de la mine Beaufor.

Le produit de disposition a été réparti entre les différentes composantes selon la valeur actualisée estimée des flux de trésorerie prévus sur chaque composante. La valeur comptable des propriétés minières cédées a été déterminée proportionnellement au pourcentage de la valeur comptable estimée qui a été vendue.

	REDEVANCE SUR				
	DISPOSITION DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES	OPTIONS DE RACHAT DE REDEVANCES	LES TONNES USINÉES À L'USINE BEACON		
			\$	\$	\$
Contrepartie	6 757 681	2 897 262	1 595 057	11 250 000	
Valeur comptable cédée (notes 8 et 9)	(775 305)	–	–	(775 305)	
Passif selon IFRS 9	–	–	(1 595 057)	(1 595 057)	
Options de rachat des redevances selon IFRS 15	–	(2 897 262)	–	(2 897 262)	
Gain sur disposition comptabilisé aux résultats	5 982 376	–	–	5 982 376	

9. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉS ⁽¹⁾⁽²⁾	30 JUIN 2021	ADDITION ⁽³⁾	DISPOSITION ⁽⁴⁾	VENTE DE REDEVANCES (NOTE 8) ⁽⁵⁾	
				\$	\$
McKenzie Break	3 957 574	14 320	–	(93 922)	3 877 972
Croinor Gold ⁽⁵⁾	3 013 049	64 747	–	(118 361)	2 959 435
Swanson et autres	1 952 556	–	(42 488)	(105 667)	1 804 401
	8 923 179	79 067	(42 488)	(317 950)	8 641 808

- (1) Les propriétés minières sont toutes situées dans la province du Québec, Canada.
- (2) Les claims miniers compris dans les propriétés ont été acquis avec différents accords ou par désignation sur carte et, par conséquent, les redevances applicables, le cas échéant, sont couvertes par des accords spécifiques.
- (3) Modifications des hypothèses des obligations liées à la mise hors service d'actifs.
- (4) La Société a disposé de propriétés minières et d'équipements en contrepartie de 310 000 \$ en trésorerie. La valeur comptable de ces propriétés minières était de 42 488 \$ et 111 316 \$ d'équipements (voir note 8). Un gain de 156 196 \$ a été comptabilisé à l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.
- (5) La Société a réparti la vente de redevances entre les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation au prorata de leur valeur comptable.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

10. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION	VENTE DE REDEVANCES (NOTE 8)	30 JUIN 2022
	\$	\$	\$
Croinor Gold	11 417 218	114 240	(445 434)
McKenzie Break	5 645 096	3 139 252	(143 029)
Swanson et autres	275 587	1 746 683	(30 431)
	17 337 901	5 000 175	(618 894)
			21 719 182

Les frais de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit:

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
	\$	\$
Frais de prospection et d'évaluation :		
Salaires, supervision et consultants	299 340	139 719
Géologie et géophysique	2 204 258	441 600
Essais, échantillonnage et prospection	24 028	90 309
Forage, location d'équipement et autres matériaux	2 471 125	481 780
Hébergements, repas et frais de déplacement	1 424	–
Augmentation des frais de prospection et d'évaluation	5 000 175	1 153 408
Disposition	(618 894)	–
Regroupement d'entreprises	–	16 184 493
Solde au début de l'exercice	17 337 901	–
Solde à la fin de l'exercice	21 719 182	17 337 901

11. DETTE À LONG TERME

	PRÊTS À TERME	OBLIGATIONS LOCATIVES	TOTAL
	\$	\$	\$
Solde au 11 novembre 2020	–	–	–
Regroupement d'entreprises (note 5)	–	49 358	49 358
Intérêts courus de l'exercice	–	1 944	1 944
Remboursement	–	(16 420)	(16 420)
Solde au 30 juin 2021	–	34 882	34 882
Additions	18 500 000	1 330 844	19 830 844
Frais de financement	(384 711)	–	(384 711)
Amortissement des frais de financement	96 177	–	96 177
Intérêts courus de l'exercice	–	18 391	18 391
Remboursement	–	(194 734)	(194 734)
Solde au 30 juin 2022	18 211 466	1 189 383	19 400 849
Partie courante	6 559 263	405 801	6 965 064
Partie non courante	11 652 203	783 582	12 435 785

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

11. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Prêts à terme

Le 14 août 2021, la Société a contracté un prêt à terme d'une durée de 3 ans avec Investissement Québec (« IQ ») d'un montant de 13,5 millions \$. Ce prêt sera remboursable en paiements trimestriels égaux de capital sur une durée de 8 trimestres à compter de la date du premier anniversaire suivant le déboursement, soit: le 1^{er} octobre 2022, les 1^{er} janvier, avril, juillet et octobre 2023 et les 1^{er} janvier, avril et juillet 2024. Ces versements totalisent un remboursement en capital de 3,375 millions \$. Le solde du prêt à être remboursé le 14 août 2024 sera de 10,125 millions \$.

Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des actifs mobiliers et immobiliers de la Société.

Ce prêt à terme portera intérêt au taux de :

- 6 % annuel jusqu'au redémarrage des installations de Beaufor et Beacon. Le redémarrage sera considéré comme prouvé avec un justificatif de production de 1 150 onces d'or sur 30 jours glissants à l'usine Beacon, avec du minerai provenant exclusivement de la mine Beaufor.
- 5 % annuel pendant la 1^{ère} année de production, payé trimestriellement. La 1^{ère} année de production sera considérée comme prouvée lorsque les conditions suivantes seront respectées :
 - un justificatif de production de 22 500 onces d'or sur 365 jours glissants à l'usine Beacon, avec du minerai provenant exclusivement de la mine Beaufor
 - un justificatif de production de 8 000 onces d'or sur 90 jours glissants à l'usine Beacon, en utilisant du minerai provenant exclusivement de la mine Beaufor
 - un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (un « BAIIA ») sur 12 mois de 8 millions \$
- 4 % annuel après la 1^{ère} année de production, payé trimestriellement.

Le prêt de 13,5 millions \$ porte intérêts au taux de 6 % annuel, payés trimestriellement, car le redémarrage des installations de Beaufor et Beacon n'a pas eu lieu au 30 juin 2022.

Montant d'encaisse minimal pendant la durée du prêt fixé à 6 millions \$ et placé dans un compte de banque avec accès restreint et dont la libération sera soumise à l'autorisation d'IQ ou bien aux étapes suivantes :

- 2 millions \$ libérés au redémarrage des installations de Beaufor et Beacon (même condition que pour le changement de taux d'intérêt).
- 2 millions \$ libérés à la fin de la première année de production (même condition que pour le changement de taux d'intérêt).
- 2 millions \$ libérés au remboursement du prêt.

À compter de la date d'anniversaire de production, un ratio dette/BAIIA (Bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement) de 2 :1 et un ratio de charges fixes minimal de 2 :1 sont exigés.

Le 8 juin 2022, la Société a contracté un prêt additionnel de 5 millions \$ avec IQ.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

11. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Prêts à terme (suite)

Ce prêt additionnel est remboursable au plus tard un an après le déboursement du prêt. La Société remboursera le capital du prêt par versements mensuels consécutifs équivalents chacun à 50 % des flux monétaires nets mensuels de la Société du mois précédent. Par contre si le fait d'effectuer un versement de capital réduirait la trésorerie à moins de 1,5 million \$, alors le montant du versement pour ce mois serait réduit de façon à ce que la trésorerie soit de 1,5 million \$. La Société bénéficiant alors d'un moratoire d'un mois pour le paiement de la différence du montant dû.

Ce prêt additionnel de 5 millions \$ porte intérêts au taux de 6 % annuel, payés mensuellement.

Les mêmes garanties et ratios du précédent prêt avec IQ s'appliquent à ce prêt additionnel.

Facilité de crédit

La Société dispose également d'une facilité de crédit avec une banque canadienne de 2 millions \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 2,5 %. La facilité est garantie par 1 million \$ de certificat de placement garanti rachetable sur demande et comptabilisé dans les équivalents de trésorerie. Un montant de 1 046 865 \$ au 30 juin 2022 (non utilisée au 30 juin 2021) est utilisé et est comptabilisé à titre d'obligations locatives (note 11).

12. AUTRES PASSIFS

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon (note 8)	\$ 5 362 754	\$ –
Passif lié aux actions accréditives (note 16)	829 349	1 667 518
Option de rachat d'une redevance de 1% NSR sur la propriété minière Beaufor (note 8)	–	1 527 964
Solde à la fin de l'exercice	6 192 103	3 195 482
Partie courante	1 075 055	1 527 964
Partie non courante	5 117 048	1 667 518

Les passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon sont comptabilisés comme instruments financiers et la charge de désactualisation est constatée à titre de charges financières dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. Une réévaluation du passif a été effectuée au cours de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

12. AUTRES PASSIFS (SUITE)

Les changements dans les autres passifs ont été les suivants:

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Solde au début	\$ 3 195 482	\$ —
Nouvelles options de rachat de redevances (note 8)	2 897 262	—
Charge de désactualisation découlant des options de rachat de redevances	249 164	—
Disposition des options de rachat de redevances (note 8)	(3 146 426)	—
Nouveaux passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon (note 8)	4 367 924	—
Réévaluation des passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine de Beacon	972 621	—
Charge de désactualisation découlant des passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon	22 209	—
Nouveau passif lié aux actions accréditives au cours de l'exercice	998 823	2 251 914
Passif lié aux actions accréditives transféré aux résultats au cours de l'exercice	(1 836 992)	(584 396)
Charge de désactualisation découlant de l'option de rachat d'une redevance de 1 % NSR sur la propriété minière Beaufor	23 947	85 094
Option de rachat d'une redevance de 1 % NSR sur la propriété minière Beaufor	—	1 442 870
Disposition de l'option de rachat d'une redevance de 1 % NSR sur la propriété minière Beaufor (note 8)	(1 551 911)	—
Solde à la fin de l'exercice	6 192 103	3 195 482

Des frais financiers pour les options de rachat de redevances de 273 111 \$ et 85 094 \$ sont enregistrés pour les exercices terminés le 30 juin 2022 et 2021. Les charges financières pour le passif financier sur les tonnes usinées à l'usine de Beacon de 22 209 \$ sont comptabilisées pour les exercices terminés le 30 juin 2022 (2021 - néant \$).

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS

Les activités de production et d'exploration de la Société sont assujetties à diverses lois ainsi qu'à divers règlements fédéraux et provinciaux régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et tendent généralement à imposer des restrictions de plus en plus sévères. La Société effectue ses activités de manière à protéger adéquatement l'environnement et la santé publique. La Société a comptabilisé les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites miniers en se basant sur la meilleure estimation des coûts futurs établie par la direction, basée sur les informations disponibles à la fin de chaque période. La meilleure estimation des coûts futurs est le montant que la Société devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la clôture du site. Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Ces estimations sont sujettes à des changements à la suite de modifications aux lois et règlements ou si de nouveaux événements surviennent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)

Le taux d'inflation (ajusté pour tenir compte des risques spécifiques à ce passif) utilisé pour déterminer la valeur future des obligations est basé sur la durée prévue des opérations, est de 3,5 % (3,5 % en 2021). Le taux reflétant les appréciations actuelles par le marché utilisé pour déterminer la valeur actualisée des obligations est de 3,2 % (1,8 % en 2021). L'échéancier des paiements a été déterminé en tenant compte des réserves prouvées et probables ainsi que les ressources, du niveau de production annuelle prévue et de la durée de vie estimée de la mine et de l'usine.

Le tableau suivant présente les mouvements de trésorerie estimés non actualisés découlant des coûts futurs de restauration utilisés dans le calcul des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'exercice terminé le 30 juin 2022 :

	MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES DÉBOURSÉS	ÉCHÉANCIER PRÉVU DES DÉBOURSÉS
	\$	
Mine Beaufor	1 229 871	2029 et suivants
Usine Beacon	4 816 292	2039 et suivants
Croinor Gold	1 064 149	2038 et suivants
McKenzie Break	497 950	2038 et suivants
	7 608 262	

A) GARANTIES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente la répartition des garanties financières émises au 30 juin 2022 et 30 juin 2021:

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
	\$	\$
Mine Beaufor	851 043	851 043
Usine Beacon	2 437 500	2 437 500
McKenzie Break	230 312	141 117
Croinor Gold	509 651	416 155
	4 028 506	3 845 815

Au 30 juin 2022, la Société avait conclu une entente avec une compagnie d'assurances pour fournir des cautionnements pour 3 518 855 \$ (3 411 023 \$ au 30 juin 2021) au gouvernement du Québec conformément aux exigences selon les plans de restauration approuvés par le gouvernement du Québec. La Société a également fait des dépôts en trésorerie auprès du gouvernement du Québec pour un montant de 528 288 \$ ainsi qu'à la compagnie d'assurances en lien avec les cautionnements pour un montant de 1 023 307 \$. Ces dépôts totalisent 1 551 594 \$ au 30 juin 2022 (1 458 099 \$ au 30 juin 2021).

B) RÉPARTITION DES OBLIGATIONS

Le tableau suivant présente la répartition des obligations de mise hors service d'actifs au 30 juin 2022 et au 30 juin 2021:

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
	\$	\$
Mine Beaufor	970 248	999 527
Usine Beacon	2 779 655	3 108 060
McKenzie Break	296 552	282 232
Croinor Gold	633 751	555 315
	4 680 206	4 945 134

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)

B) RÉPARTITION DES OBLIGATIONS (SUITE)

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs ont varié de la façon suivante au cours de l'exercice:

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Solde au début de l'exercice	\$ 4 945 134	\$ –
Regroupement d'entreprises (note 5)	–	4 865 411
Modifications des hypothèses	(346 872)	51 627
Charge de désactualisation	81 944	28 096
Solde à la fin de l'exercice	4 680 206	4 945 134

14. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Les changements dans le capital-actions et les bons de souscription de la Société sont les suivants :

	NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION⁽²⁾	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES	MONTANT
			\$
Solde au début			–
Émission initiale d'action	–	1	1
Annulation de l'action initiale	–	(1)	(1)
Émission d'actions et de bons de souscription en relation avec le regroupement d'entreprises sous contrôle commun (note 5)	11 289 473	66 195 889	43 027 328
Émission d'actions accréditives ⁽¹⁾	–	3 450 984	2 829 807
Émission d'actions et bons de souscription	4 159 750	8 319 500	6 655 600
Exercice de bons de souscription de remplacement Monarch	(333 182)	66 636	16 626
Octroi de bons de souscription aux courtiers	706 229	–	204 162
Solde au 30 juin 2021	15 822 270	78 033 009	52 733 523
Émission d'actions accréditives ⁽¹⁾	–	6 658 823	4 994 118
Émission d'action et bons de souscription	24 000 000	25 250 000	15 150 000
Règlement d'unités d'actions restreintes en émission d'actions ordinaires (note E)	–	234 252	247 261
Exercice de bons de souscription de remplacement Monarch	(45 000)	9 000	4 363
Octroi de bons de souscription aux courtiers	1 560 263	–	459 641
Solde au 30 juin 2022	41 337 533	110 185 084	73 588 906

(1) La valeur comptable des actions accréditives est présentée déduction faite du passif pour la prime d'émission d'actions accréditives de 998 823 \$ qui a été comptabilisé lors de l'émission des actions accréditives du financement du 22 novembre 2021 et de 2 251 914 \$ lors de l'émission du 4 mars 2021.

(2) Se compose des bons de souscription de la société (note 14 A), des bons de souscription de remplacement Monarch (note 14 B) et des bons de souscription octroyés aux courtiers (note 14 C). Ne comprend pas les bons de souscription avec acte de fiducie par Corporation Aurifère Monarques (note 14 D).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

14. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

30 juin 2022

Le 22 novembre 2021, la Société a réalisé un financement accréditif de 6 658 823 actions accréditives à un prix de 0,90 \$ pour un produit brut de 5 992 941 \$. La Société a encouru des frais d'émission d'actions de 303 332 \$ et a octroyé 307 783 bons de souscription de courtier à un prix d'exercice de 0,90 \$ expirant le 22 novembre 2023.

Le 6 avril 2022, la Société a conclu un placement privé visant l'émission de 24 000 000 unités au prix de 0,60 \$ par unité, pour un produit brut de 14 400 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,95 \$ pour une période de 60 mois après la clôture du financement. La Société a payé des frais de 966 825 \$ ainsi que l'octroi de 1 252 480 bons de souscription aux courtiers au prix d'exercice de 0,60 \$ expirant le 6 avril 2027.

Le 13 avril 2022, la Société a conclu un placement privé de 1 250 000 actions au prix de 0,60 \$ pour un produit brut de 750 000\$.

30 juin 2021

Le 4 mars 2021, la Société a réalisé un financement accréditif de 863 143 actions accréditives provinciales au prix de 1,75 \$ et de 2 587 841 actions accréditives fédérales au prix de 1,38 \$ pour un produit brut de 5 081 721 \$. La Société a payé des frais de 542 677 \$ ainsi que l'octroi de 207 059 bons de souscription aux courtiers au prix d'exercice de 1,38 \$ expirant le 4 mars 2023.

Le 29 juin 2021, la Société a conclu un placement privé visant l'émission de 8 319 500 unités au prix de 0,80 \$ par unité, pour un produit brut de 6 655 600 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 1,05 \$ pour une période de 24 mois après la clôture du financement. La Société a payé des frais de 581 137 \$ ainsi que l'octroi de 499 170 bons de souscription aux courtiers au prix d'exercice de 0,87 \$ expirant le 29 juin 2023.

A) BONS DE SOUSCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire de la Société.

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022		PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	4 159 750	1,05	–	–
Octroyés	24 000 000	0,95	4 159 750	1,05
En circulation, à la fin de l'exercice	28 159 750	0,96	4 159 750	1,05

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

14. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

A) BONS DE SOUSCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ (SUITE)

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de Monarch :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2022		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
		\$	
4 159 750 (exerçables)		1,05	Juin 2023
24 000 000 (exerçables)		0,95	Avril 2027
28 159 750			

B) BONS DE SOUSCRIPTION DE REMPLACEMENT MONARCH

Chaque bon de souscription de remplacement Monarch permet d'acquérir 0,2 action ordinaire de la Société.

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021			
		Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	10 956 291	0,05	11 289 473	0,05	
Exercés	(45 000)	0,09	(333 182)	0,05	
En circulation, à la fin de l'exercice	10 911 291	0,05	10 956 291	0,05	

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de remplacement Monarch :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2022	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ		DATE D'EXPIRATION
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	
		\$	
1 330 040 (exerçables)		0,08	Septembre 2022
9 581 251 (exerçables)		0,05	Juin 2023
10 911 291			

C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERS

Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire de la Société.

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021			
		Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	706 229	1,02	706 229	1,02	
Octroyés	1 560 263	0,66	—	—	
En circulation, à la fin de l'exercice	2 266 492	0,77	706 229	1,02	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

14. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERS (SUITE)

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription octroyés aux courtiers :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2022		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
		\$	
207 059 (exerçables)		1,38	Mars 2023
499 170 (exerçables)		0,87	Juin 2023
307 783 (exerçables)		0,90	Novembre 2023
1 252 480 (exerçables)		0,60	Avril 2024
2 266 492			

La juste valeur des bons de souscription octroyés est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black et Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Taux d'intérêt sans risque	2,19 %	1,04 %
Taux de dividende attendu	– %	– %
Volatilité attendue	80 %	80 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	2 ans	2 ans
Prix moyen pondéré par action	0,63 \$	0,81 \$
Prix d'exercice moyen pondéré des bons de souscription octroyés aux courtiers	0,66 \$	0,90 \$
Moyenne pondérée de la juste valeur des bons de souscription octroyés aux courtiers	0,29 \$	0,33 \$

D) BONS DE SOUSCRIPTION AVEC ACTE DE FIDUCIE

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de l'acte de fiducie :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION AVEC ACTE DE FIDUCIE EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2022	DATE D'EXPIRATION
10 042 000 (exerçables)	17 septembre 2022

Chaque bon de souscription avec acte de fiducie permet d'acquérir 0,2 action ordinaire de la Société pour un prix d'exercice net de 0,097\$ par bon de souscription, voir la note 5 pour plus de détails.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

14. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

E) UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

Les changements des unités d'actions restreintes (UAR) accordées en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch ont été les suivants :

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022		PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021	
	Nombre d'UAR	Valeur moyenne pondérée intrinsèque à la date d'attribution	Nombre d'UAR	Valeur moyenne pondérée intrinsèque à la date d'attribution
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	1 405 500	0,85	—	—
Octroyées	938 000	0,68	1 405 500	0,85
Réglées	(468 504)	0,85	—	—
En circulation, à la fin de l'exercice	1 874 996	0,77	1 405 500	0,85

Pour les exercices terminés les 30 juin 2022 et 2021, la rémunération à base d'actions liée aux UAR s'est élevée à 754 825 \$ et néant \$ respectivement et est classée dans la rémunération à base d'actions dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le plan prévoit que le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant être réservées pour émission dans le cadre du plan ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation de la Société.

Le nombre maximum d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à un seul détenteur à des fins d'émission dans le cadre du régime ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation au moment de l'acquisition et expirent au plus tard dix ans après leur attribution. Si un titulaire d'options quitte la Société, ses options expirent normalement, au plus tard, un an après son départ, sous réserve des conditions établies par le plan. La période d'acquisition des options d'achat d'actions actuellement en circulation est de 25 % à chaque date d'anniversaire et la durée de vie des options est de cinq ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Les changements dans les options d'achat d'actions de la Société accordées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants ont été les suivants :

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022		PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
	\$	\$	–	–
En circulation, au début de l'exercice	2 264 000	1,00	–	–
Ocstroyés	2 466 000	0,69	2 264 000	1,00
Annulés	(18 750)	1,00		
En circulation, à la fin de l'exercice	4 711 250	0,84	2 264 000	1,00
Exercables, à la fin de l'exercice	566 000	1,00	–	–

Le tableau suivant résume les informations relatives aux options d'achat d'actions :

NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2022		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
EN CIRCULATION	EXERCÉABLE	\$	
2 030 250	512 250	1,00	Mars 2026
50 000	12 500	1,00	Mai 2026
165 000	41 250	1,00	Juin 2026
114 000	–	1,00	Octobre 2026
2 352 000	–	0,67	Février 2027
4 711 250	566 000		

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, l'application du modèle de juste valeur a entraîné une charge de 712 516 \$ (188 006 \$ en 2021) enregistrée dans la rémunération à base d'actions dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

La juste valeur des options d'achat d'actions attribuées est établie selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	PÉRIODE DE 232 JOURS	
	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Taux d'intérêt sans risque	2,38 %	0,87 %
Taux de dividende attendu	– %	– %
Volatilité attendue	80 %	80 %
Durée de vie prévue des options	5 ans	5 ans
Prix moyen pondéré par action	0,61 \$	0,85 \$
Prix d'exercice moyen pondéré des options attribuées	0,69 \$	1,00 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	0,43 \$	0,52 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

16. ENGAGEMENTS

La Société avait les engagements suivants à la date du rapport :

Redevances

Propriétés	Redevances NSR
Beaufor	➤ 4,0 % ➤ Autres
Croinor Gold.....	➤ 1,5 % ➤ 2,75 %
McKenzie Break	➤ 1,5 % (0,5 % rachetable pour 750 000 \$) ➤ 2,75 %
Swanson.....	➤ 1,5 % (0,5 % rachetable pour 750 000 \$) ➤ 2,0 % (1 % rachetable pour 1 million \$US) ➤ 2,75 %
Beacon	➤ 2,50 \$ par tonne usinée du minerai de la propriété Beaufor ➤ 1,25 \$ par tonne usinée

Actions accréditives

La Société s'est engagée à débourser, avant certaines dates, des montants en frais d'exploration et d'évaluation admissibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et à la *Loi sur les impôts du Québec*, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs des investissements en actions accréditives complétés de chacun des financements. En ce qui concerne ces engagements, le tableau ci-dessous fournit des détails importants :

DATE DU FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT	DATE LIMITE DE DÉCAISSEMENT	PASSIF LIÉ AUX ACTIONS	
			FONDS RÉSERVÉS AU 30 JUIN 2022	ACCRÉDITIVES AU 30 JUIN 2022
22 novembre 2021	5 992 941	31 décembre 2022	4 976 102	829 349

La Société est partiellement financée par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles à titre de frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs ou la Société. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires qu'il devra payer en raison du fait que la Société n'a pas renoncé aux dépenses admissibles comme convenu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

17. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL

A) EXPLOITATION

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Exploitation minière	\$ 5 069 261	\$ —
Dépréciation des inventaires de minerai (note 7)	7 402 002	—
	12 473 263	—

B) ADMINISTRATION

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Salaires, jetons de présence et avantages afférents	\$ 3 501 088	\$ 820 101
Rémunération à base d'actions	1 467 341	404 571
Consultants et honoraires professionnels	1 809 464	360 952
Frais de bureau, location, maintenance et autres	711 730	166 943
Assurances, taxes et permis	903 987	(82 753)
Relations avec les investisseurs et frais de représentation	436 040	53 360
Amortissement	73 260	38 292
	8 902 910	1 761 466

C) CHARGES FINANCIÈRES

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Intérêts sur option de rachat d'une redevance	\$ 273 111	\$ 85 094
Intérêts sur les obligations locatives	18 391	1 944
Intérêts sur cautionnement	86 827	37 589
Charge de désactualisation	104 153	28 096
Autres	35 783	11 871
	518 265	164 594

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

18. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Taxes à la consommation et autres débiteurs	2 883 876	(548 116)
Stocks	(1 235 223)	(35 161)
Frais payés d'avance et dépôts	(78 323)	115 230
Fournisseurs et autres créiteurs	6 855 062	2 393 716
	8 425 392	1 925 669

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$	\$
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie :		
Variation des fournisseurs et autres créiteurs relatifs aux immobilisations corporelles	2 648 345	—
Variation des fournisseurs et autres créiteurs relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation	(230 116)	718 330
Variation des obligations locatives relatives aux immobilisations corporelles	1 330 844	—

19. RÉMUNÉRATION

A) RÉMUNÉRATION TOTALE

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$	\$
Salaires, jetons de présence et autres avantages sociaux	11 484 244	1 741 722
Rémunération à base d'actions	1 467 341	404 571
Régime à cotisations définies	257 303	64 315
Régimes gouvernementaux	1 476 280	251 020
	14 685 168	2 461 628

Au 30 juin 2022, les fournisseurs et autres créiteurs incluaient un montant de 3 485 894 \$ à payer pour les salaires, les jetons de présence et autres avantages (690 688 \$ au 30 juin 2021).

Un montant de 6 618 028 \$ de salaires pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 est capitalisé dans les actifs miniers en construction (néant au 30 juin 2021).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

19. RÉMUNÉRATION (SUITE)

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société composés du président et chef de la direction, du vice-président finance et chef de la direction financière, du vice-président, développement corporatif et du vice-président évaluation et planification.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Salaires, jetons de présence et autres avantages sociaux	\$ 1 825 235	393 879
Rémunération à base d'actions	1 028 831	234 269
Régime à cotisations définies	45 762	15 100
Régimes gouvernementaux	108 651	45 005
	3 008 479	688 253

20. PERTE NETTE PAR ACTION

Les UAR, les bons de souscription et les options d'achat d'actions ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour les exercices terminés le 30 juin 2022 et 2021, car la Société est à perte. Par conséquent, leur effet aurait été anti-dilutif.

21. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS

La dépense d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné et provincial de 26,5 % la perte avant impôts en raison des éléments suivants:

	EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Perte avant impôts	\$ (22 093 739)	(7 365 309)
Recouvrement d'impôts prévu	(5 854 841)	(1 951 807)
Augmentation des impôts résultant des éléments :		
Paiements fondés sur des actions, non déductibles	188 817	107 211
Impôts différés découlant des actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives	1 324 706	291 413
Dépenses non déductibles et autres	11 505	(65 232)
Déduction du recouvrement de l'impôt minier	(52 991)	8 670
Écart permanent découlant des autres produits liés aux actions accréditives	(486 803)	(154 865)
Dépense d'impôts miniers différés	14 043	(2 297)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	3 895 331	—
Recouvrement d'impôt sur les résultats et impôts miniers différés	(960 233)	(1 766 907)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

21. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

Les variations dans les différences temporelles au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2022 et de la période de 232 jours terminée le 30 juin 2021 se détaillent comme suit :

	RECONNUS DANS			
	SOLDE AU 30 JUIN 2021	RECONNUS DANS LES RÉSULTATS	LES CAPITAUX PROPRES	SOLDE AU 30 JUIN 2022
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles	(1 122 768)	5 196 554	–	4 073 786
Pertes d'exploitation	3 994 190	(3 225 672)	–	768 518
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	1 200 179	(70 206)	–	1 129 973
Impôts miniers différés	484 904	(14 043)	–	470 861
Frais d'émission d'actions	258 249	(132 885)	–	125 364
Redevances	–	1 421 000	–	1 421 000
	4 814 755	3 174 748	–	7 989 502
Passifs d'impôts différés				
Impôts miniers différés	(1 829 830)	52 991	–	(1 776 839)
Propriétés minières	(1 742 880)	(495 040)	–	(2 237 920)
Actifs de prospection et d'évaluation	(3 972 116)	(1 779 466)	–	(5 751 582)
Dette et autres	(7 000)	7 000	–	–
	(7 551 826)	(2 214 515)	–	(9 766 341)
	(2 737 072)	960 233	–	(1 776 839)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

21. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

	SOLDE AU DÉBUT	RECONNU LORS DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (NOTE 5)		RECONNU DANS LES RÉSULTATS	RECONNU DANS LES CAPITAUX PROPRES	SOLDE AU 30 JUIN 2021
		\$	\$			
Actifs d'impôts différés						
Pertes d'exploitation	–	2 460 172		1 534 018	–	3 994 190
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	–	1 142 176		58 003	–	1 200 179
Impôts miniers différés	–	482 607		2 297	–	484 904
Frais d'émission d'actions	–	30 000		(69 562)	297 811	258 249
	–	4 114 955		1 524 756	297 811	5 937 522
Passifs d'impôts différés						
Impôts miniers différés	–	(1 821 160)		(8 670)	–	(1 829 830)
Propriétés minières	–	(2 308 579)		565 699	–	(1 742 880)
Immobilisations corporelles	–	(1 113 376)		(9 392)	–	(1 122 768)
Actifs de prospection et d'évaluation	–	(3 666 630)		(305 486)	–	(3 972 116)
Dette et autres	–	(7 000)		–	–	(7 000)
	–	(8 916 745)		242 151	–	(8 674 594)
	–	(4 801 790)		1 766 907	297 811	(2 737 072)

Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Pertes d'exploitation	\$ 3 921 003	\$ –
Frais d'émission d'actions	342 100	–
Impôts miniers différés	2 943 869	861 331
Solde à la fin de l'exercice	7 206 972	861 331

Au 30 juin 2022, la Société a accumulé les pertes autres qu'en capital suivantes, qui pourront réduire les revenus imposables des exercices futurs :

ANNÉE DE LA PERTE	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	DATE D'EXPIRATION
2018	\$ 433 667	\$ 433 667	2038
2019	853 341	853 341	2039
2020	1 306 887	1 306 887	2040
2021	6 408 079	6 408 079	2041
2022	13 181 756	13 209 138	2042
	22 183 730	22 211 112	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

22. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

En raison des délais dans le redémarrage des opérations minières, des coûts de redémarrage plus élevés qu'anticipés et de la dilution plus élevée des tonnes extraites, la Société a conclu qu'un test de dépréciation devait être effectué au 30 juin 2022 relativement à la propriété minière de Beaufor et des bâtiments et de l'équipement y afférents, ainsi qu'à l'usine de traitement de Beacon et ses équipements y afférents (« UGT Beaufor/Beacon »). Au 30 juin 2022, la valeur comptable de l'UGT Beaufor/Beacon dépassait sa valeur recouvrable estimée, ce qui a entraîné une charge de dépréciation de 13 millions \$.

La valeur recouvrable de l'UGT Beaufor/Beacon au 30 juin 2022 a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été calculée en fonction des flux de trésorerie futurs attendus sur la base des plus récentes informations disponibles et des estimations, qui portent notamment sur la production d'onces d'or, les coûts d'exploitation et d'investissement nécessaires à la production d'or, les prévisions du prix de l'or et des taux de change prévus, ainsi que le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie attendus ont été établis à partir d'un taux d'inflation estimé à 2,5 % et d'un taux d'actualisation de 20 %, qui représente l'estimation du coût moyen pondéré du capital du marché.

Sensibilité

La valeur d'utilité peut être affectée par une ou plusieurs variations dans les hypothèses utilisées. Les variations de l'estimation de production d'onces d'or, des coûts d'exploitation et d'investissement nécessaires à la production d'or, des prévisions du prix de l'or, du taux de change et du taux d'actualisation sont celles qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation de l'UGT Beaufor/Beacon. Ainsi, individuellement une variation de +/- 2 % dans la production d'or entraînerait une variation d'environ +/- 5,1 millions \$ de la valeur recouvrable; une variation de 5 % des coûts d'exploitation et d'investissement entraînerait une variation d'environ +/- 9,4 millions \$ de la valeur recouvrable; une variation de +/- 50 \$ du prix de l'or par once entraînerait une variation d'environ +/- 6,3 millions \$ de la valeur recouvrable; une variation de +/- 2,5 % du taux de change prévu entraînerait une variation d'environ +/- 4,8 millions de dollars de la valeur recouvrable; et une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une variation d'environ +/- 0,7 million de dollars de la valeur recouvrable.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie réservée, les placements, les autres débiteurs et les fournisseurs et autres créateurs, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature ou à leur échéance à court terme. Par conséquent, aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous.

La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de la juste valeur étant donné que le différentiel de crédit est similaire au différentiel de crédit que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

AU 30 JUIN 2022	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Prêts à terme (hors coûts de financement)	18 500 000	18 500 000	–	18 500 000	–
Passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon	5 362 754	5 362 754	–	–	5 362 754

La juste valeur de ces passifs financiers est calculée sur la base de la valeur actuelle des sorties de trésorerie en principal et en intérêts qui sont actualisées aux taux du marché à la date de clôture en tenant compte du risque de crédit de la Société.

Exposition et gestion des risques

La société est exposée à plusieurs risques à différents niveaux. Le type de risque et la manière dont l'exposition est gérée sont décrits ci-après :

A) RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché est le risque des variations de prix, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de l'or et le cours des actions détenues qui affectent le revenu de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque du marché dans des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie, les dépôts en fidéicommis et la dette à long terme portent intérêt à un taux fixe. En ce qui concerne les dépôts en fidéicommis, la Société est exposée à une variation limitée de la juste valeur de par la nature de l'actif.

L'exposition de la société au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt sur ses passifs financiers à long terme est limitée, car ils portent intérêt à taux fixe.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie réservée et des dépôts en fidéicommis et la valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit à la date des états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie réservée et des dépôts en fidéicommis est limité, car les contreparties sont des banques ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation internationales et par le gouvernement du Canada.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 ET PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer les obligations financières associées à ses passifs financiers à leur échéance. La société gère le risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital. Elle gère également le risque de liquidité ayant un processus rigoureux budgétaire annuellement qui est complété par des prévisions de trésorerie continuellement tout au long de l'exercice. La Société surveille continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Se référer à la note 2.

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la société en fonction des échéances contractuelles, y compris les intérêts à payer, au 30 juin 2022 :

	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS			12 À 24 MOIS	PLUS DE 24 MOIS
		\$	\$	\$		
Fournisseurs et autres créateurs	12 972 813	12 972 813	12 972 813	—	—	—
Prêts à terme (hors coûts de financement)	18 500 000	20 273 504	7 825 986	2 214 530	10 232 988	
Passifs financiers sur les tonnes usinées à l'usine Beacon	5 362 754	8 052 726	1 011 199	1 064 292	5 977 235	
	36 835 567	41 299 043	21 809 998	3 278 822	16 210 223	

D) RISQUE DE PRIX

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements dans d'autres sociétés listées sur le CDNEX. Les placements subissent l'effet de divers facteurs sous-jacents, incluant le prix des matières premières. En se basant sur les placements détenus par la Société au 30 juin 2022, une augmentation (diminution) de 5 % du cours des actions de ces placements aurait augmenté (diminué) la perte nette de 42 616 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2022.

24. ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Le 27 septembre 2022, la société a annoncé qu'elle avait suspendu ses activités à la mine Beaufor en raison de difficultés financières et opérationnelles. La mine sera mise en état d'entretien et de maintenance pour une période indéterminée. À la suite d'un examen de ses activités, la Société a reçu la confirmation de divergences importantes continues entre la teneur déclarée du minerai extrait à la mine Beaufor et la teneur du minerai traité à l'usine de Beacon, ce qui entraîne des flux de trésorerie d'exploitation continuellement plus faibles que prévu et génère des fonds insuffisants pour que la Société puisse poursuivre ses activités. En outre, la Société prévoit de commencer un examen complet des problèmes identifiés, y compris la gestion des stocks et ses méthodes d'exploitation minière et de transformation du minerai, afin de trouver des solutions pour résoudre les problèmes de dilution. La société a commencé un examen stratégique de ses actifs et de ses opérations. Monarch travaille actuellement en étroite collaboration avec ses prêteurs, ses fournisseurs, ses clients et ses investisseurs potentiels pour élaborer une stratégie de financement de ses activités.